

VISIO - Laïcité et neutralité : comprendre et agir sans faux pas

T00133LENL

En Visio-conférence

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

ADIAJ Formation est agréé pour la formation des élus locaux par décision du 18 février 2026, après avis du CNFEL, pour une durée de deux ans renouvelable.

La formation peut être prise en charge par la collectivité ou mobilisée individuellement par chaque élu via son DIFE sur "Mon compte élu".

Objectifs

- Comprendre le principe de laïcité et ses implications dans l'action publique
- Identifier les obligations de neutralité des élus et des agents
- Gérer les situations sensibles ou conflictuelles liées aux convictions religieuses
- Adopter une communication claire et sécurisée sur ces sujets



Public Visé

Maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents d'intercommunalité



Pré Requis

Etre élu local nouvellement élu ou changeant de responsabilités

Objectifs pédagogiques

Comprendre le principe de laïcité et ses implications dans l'action publique
Identifier les obligations de neutralité des élus et des agents
Gérer les situations sensibles ou conflictuelles liées aux convictions religieuses
Adopter une communication claire et sécurisée sur ces sujets

Méthodes et moyens pédagogiques

- Etudes de cas réels, mises en situation, échanges d'expériences
- Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **1. Les fondements juridiques de la laïcité**
- Constitution, loi de 1905, jurisprudences clés
- **2. Neutralité dans les services publics**
- Rôle des élus employeurs, encadrement des agents
- **3. Cas pratiques et mises en situation**
- Subventions associatives, cérémonies publiques, signes religieux
- **4. Clés pour prévenir les tensions**
- Messages clairs, chartes internes et médiation locale

Qualification Intervenant.e.s

Un expert de la laïcité et du cadre républicain

Formation animée par un professionnel expérimenté des politiques publiques, spécialiste de la laïcité, de la neutralité et des obligations

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

des acteurs publics.

Il propose une approche claire, opérationnelle et sécurisée pour comprendre les principes, prévenir les situations sensibles et agir dans le respect du cadre légal.

Cette formation outillera les élus face à un enjeu sensible et parfois conflictuel. En sécurisant leur posture, elle leur permettra d'éviter des erreurs coûteuses politiquement ou juridiquement, renforçant leur crédibilité.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

-**Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-**Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Tarifs (net de taxes)

3.00 Heures

Effectif
De 3 à 15 Personnes

Inter (Par personne) :

240.00

0.5 Jour



Contactez-nous !

Julien LAUDAT

Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424

Mail : julien.laudat@adiaj.org